

COMMUNE DE
MEILHAN-SUR-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt,
Le samedi 04 juillet, à neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de MEILHAN-SUR-GARONNE,
dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT,
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Madame Régine POVEDA, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

**Objet : Approbation du
Plan Local d'Urbanisme
ANNULE ET REMPLACE
DELIBERATION 2020-01-01
DU 25/01/2020**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15
Exprimés : 15
Pour : 13
Contre : 02
Abstention : 00

Acte rendu exécutoire
compte rendu de sa
publication le 22/07/2020
et de sa transmission au
contrôle de légalité le
22/07/2020

La Maire,

Régine POVEDA



♦**PRESENTS** : Régine POVEDA, Thierry MARCHAND, Véronique MUSOLINO, Francis LACOME, Serge CAZE, Jacqueline AGOSTINI, Cédric LAFFARGUE, Catherine CENES, Gilles DUSOUCHET, Julien MUSOLINO, Fabienne GUIPOUY-LAFARGUE, Jean BARBE

♦**ABSENTS OU EXCUSÉS** : Émilie MAILLOU, Céline PONS, Corine GLEYROUX

♦**POUVOIRS** : Émilie MAILLOU à Thierry MARCHAND, Céline PONS à Régine POVEDA, Corine GLEYROUX à Jean BARBE

♦**SECRETAIRE DE SEANCE** : Véronique MUSOLINO

-**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L153-21, R153-20 et suivants ;
-**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2015-09-03, en date du 26/09/2015, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
-**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2018-10-01, en date du 13 octobre 2018, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
-**VU** l'arrêté municipal n° 2019-05-04 en date du 22 mai 2019 soumettant le projet de Plan Local d'Urbanisme à enquête publique ;
-**VU** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
-**VU** le recours gracieux déposé le 13 mai 2020 par Madame la Préfète suite au contrôle de légalité
-**CONSIDERANT** que les résultats de la consultation des personnes publiques justifient quelques modifications mineures du projet de Plan Local d'Urbanisme ;
-**CONSIDERANT** qu'il convient d'apporter des modifications au PLU approuvé par délibération n° 2020-01-01 en date du 25 janvier 2020 ;
-**CONSIDERANT** que le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du Code de l'Urbanisme ;

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré*

-**DECIDE** de modifier le Plan Local d'Urbanisme suite aux observations demandées par le contrôle de légalité de la Préfecture ;
-**DECIDE** d'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

-Le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Sous-Préfecture et en Direction Départementale des Territoires.

-Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

AR PREFECTURE

047-214701658-20200704-2020_07_01-DE
Reçu le 22/07/2020

- La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.
- La présente délibération annule et remplace la délibération n°2020-01-01 du 25 janvier 2020 portant sur le même objet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
A Meilhan-sur-Garonne le 22/07/2020
La Maire, **Régine POVEDA**

